



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

15-C Cholette, Gatineau (Québec) J8Y 1J5 819 776-5506 1 800 567-1282

Télécopieur : 819 776-2809 1 888 776-2809 Courriel : info@s-e-o.ca Site internet : www.s-e-o.ca

Vol. 23 numéro 5

22 janvier 2008

M e s s a g e d u p r é s i d e n t

Le samedi 2 février, on met nos mitaines.

Tout d'abord, je profite de cette occasion pour souhaiter chaleureusement à tous nos membres une bonne année 2008, tant au plan professionnel, familial que syndical. Que cette année soit à la hauteur de toutes vos attentes.

La Fédération autonome de l'enseignement a intensifié ses actions afin d'amener le gouvernement à apporter des correctifs à la réforme. La Fédération pense que des changements sont indispensables, notamment, pour l'intégration des élèves en classes régulières. Notre discours et nos revendications commencent à porter fruits; le temps est venu de hausser la pression d'un cran.

Les opérations en cours s'organisent sur divers fronts. D'abord, la coalition « Stoppons la réforme pour la corriger » a produit un manifeste politique qui a été présenté la semaine dernière par Pierre St-Germain lors de l'Assemblée générale des délégués (AGD). Il y aura bientôt une conférence de presse pour le rendre public. Nous demandons également un moratoire sur l'implantation de la réforme en 4^e et 5^e secondaire et à l'éducation des adultes (ÉDA). Une opération est en cours dans les écoles secondaires, mais pas dans les centres de l'ÉDA puisque le gouvernement vient d'accepter un moratoire pour ces centres.

D'autres actions sont également en cours comme l'élaboration d'une plate-forme pédagogique, les groupes de travail sur les programmes, diverses actions médiatiques et la manifestation du 2 février 2008.

La manifestation du 2 février 2008

Le syndicat sollicite la participation de tous ses membres pour cette manifestation. Plus nous serons nombreux à Montréal, plus on comprendra le sérieux dans nos revendications.

« Mais qu'est-ce que vous voudriez qu'on corrige, pourrait-on demander aux enseignantes et aux enseignants? »

- la perte de l'autonomie professionnelle du personnel enseignant;
- la politique des apprentissages du MELs qui prône l'intégration d'un maximum d'élèves en classe régulière;
- le mécanisme d'identification des élèves EHDAA;
- les programmes de formation allégés à la formation professionnelle comme les AEP;
- la politique d'évaluation des apprentissages.

Voici, à mon avis, quelques-uns des correctifs à apporter afin que les élèves de nos écoles et de nos centres ne fassent plus les frais de cette réforme. Le samedi 2 février 2008, allons marcher pour une amélioration de nos conditions de travail et pour se doter finalement d'un système éducatif qui avancera sur les rails de l'excellence.

C'est le devoir de tous et chacun de participer à cette manifestation si nous voulons que les changements que nous souhaitons en éducation se produisent. La visibilité de la Fédération autonome de l'enseignement et du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais s'en trouvera accrue. La force d'un syndicat s'évalue toujours par la détermination et l'engagement de ses membres.

Entre nous, on peut se le dire, quoi de mieux qu'un voyage organisé par son syndicat? Vous serez entourés de gens exceptionnels qui croient aux valeurs de l'éducation, il y aura de l'activité physique, du spectacle, des ballons, une prison et des sorcières.

L'organisation de la manifestation va bon train et on nous promet une atmosphère festive. N'hésitez pas à vous inscrire en grand nombre. Nous vous proposons une journée intéressante et bien remplie.

« Enseignantes et enseignants de l'Outaouais, le samedi 2 février 2008, mettons nos mitaines et manifestons. »

Gaston Audet, président

SOMMAIRE

Message du président	1-2
Session de formation : congé de maternité.....	2
Manifestation à Montréal, samedi le 2 février 2008	3
Évaluation de la scolarité	3
Hausse du taux de cotisation du RRQ pour 2008	4
Hausse du taux de cotisation du RREGOP pour 2008.....	4

SESSION DE FORMATION : CONGÉ DE MATERNITÉ

Une session de formation sur les droits reliés au congé de maternité aura lieu à compter de 18 h 45 le 20 février prochain. Les personnes doivent s'inscrire à l'avance.

Le plan de travail de la session et les feuilles d'inscription ont été transmis à la personne déléguée syndicale de votre école ou de votre centre.

Louis Belcourt, vice-président en relations de travail

Manifestation à Montréal Samedi le 2 février 2008

Le SEO organise un transport par autobus avec 4 points de ralliement, samedi le 2 février 2008.

- | | | |
|-------------------------|---------|--|
| 1 ^{er} point : | 9 h 30 | Aréna Robert Guérin |
| 2 ^e point : | 9 h 50 | Stationnement du siège administratif de la CSD (boul. Maloney) |
| 3 ^e point : | 10 h 10 | École St-Jean de Brébeuf (Masson-Angers) |
| 4 ^e point : | 10 h 40 | École Louis-Joseph Papineau (Papineauville) |

Nous avons les autorisations pour utiliser les stationnements à ces endroits.

Départ de la manifestation : **12 h 45** Parc Émilie-Gamelin (coin Berri et Ste-Catherine)
Arrivée de la manifestation : **14 h 30** Palais des Congrès (coin St-Urbain et de La Gauchetière)

Pour les gens qui utiliseront leur automobile :

- 1- La somme de 30 \$ vous sera remise lors du point de départ de la manifestation (cherchez le drapeau du SEO pour le rassemblement).
- 2- On vous recommande de stationner votre automobile au Palais des Congrès.
- 3- Pour ceux et celles qui désirent une boîte à lunch, veuillez indiquer sur votre feuille d'inscription l'endroit où vous la ramasserez.

Robert Guérin,
vice-président

ÉVALUATION DE LA SCOLARITÉ

L'enseignante ou l'enseignant qui complète des études avant le 31 janvier et qui fournit avant le 1^{er} avril de l'année en cours les documents requis à la commission scolaire a droit à un reclassement quant à la scolarité que lui reconnaît la commission scolaire. Ce reclassement pourrait entraîner un rajustement du traitement à compter du cent unième (101^e) jour de l'année de travail (clause 6-3.01 D).

Les documents à transmettre sont : les relevés de notes, les bulletins, les certificats, les diplômes, les brevets ou les documents officiels au sens des règles du "Manuel d'évaluation de la scolarité". Ces documents doivent être certifiés exacts par la représentante ou le représentant de l'organisme d'où ils proviennent (clause 6-2.02).

À défaut de transmettre les documents officiels, l'enseignante ou l'enseignant doit transmettre à la commission scolaire une copie de la lettre demandant ces documents à l'institution qui les émettra (6-3.01 B).

Louis Belcourt, vice-président en
relations de travail

HAUSSE DU TAUX DE COTISATION DU R.R.Q. POUR 2008

Le taux de cotisation du Régime de la Régie des rentes du Québec a été augmenté de 2% et ce depuis le 1^{er} janvier 2008.

À titre d'exemple, la cotisation maximale pour un salarié ayant atteint le maximum des gains admissibles passera de 1 989,90\$ à 2 049,30\$. Cela représentera une augmentation de 59,20\$ par année ou 2,28\$ par période de paie.

Robert Guérin, vice-président

HAUSSE DU TAUX DE COTISATION DU RREGOP POUR 2008

Le taux de cotisation des participants du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) passe de 7,06 % à 8,19 % , et ce, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Le gouvernement a entériné les recommandations des comités de retraite.

Plusieurs éléments ont contribué à ces augmentations qui sont rendues nécessaires afin de protéger la santé financière de ces régimes et donc de s'assurer que les prestations à la charge des participants puissent être versées aux prestataires actuels et futurs. Ces taux prennent notamment en considération l'amélioration de l'espérance de vie des participants.

L'historique des taux de cotisation est présenté dans le tableau qui suit :

Date d'application	Taux de cotisation
1973-07-01	7,50 %
1982-07-01	7,10 %
1984-01-01	7,00 %
1993-01-01	7,68 %
1996-01-01	7,95 %
1997-01-01	7,95 %
2000-01-01	5,35 %
2002-01-01	5,35 %
2005-01-01	7,06 %
2008-01-01	8,19 %

Source : CARRA
